



162634 - Le statut de la lecture du Coran par quelqu'un qui traîne une souillure mineure

question

Puisqu'il est recommandé de réciter le Coran après avoir fait ses ablutions, est-il pour autant réprouvé de le faire sans les ablutions?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La récitation du Coran par une personne qui se trouve dans l'état susmentionné ne compte aucun inconvénient. Certains ulémas en ont rapporté la permission. Le sujet fait l'objet de hadiths authentiques qui indiquent qu'il n'est pas obligatoire pour celui qui veut lire le Coran alors qu'il traîne une souillure mineure de procéder à des ablutions. La divergence de vues porte le fait de toucher le Coran ou le lire alors qu'on traîne une souillure majeure. La majorité des ulémas s'y oppose. Abdoullah ibn Abbas rapporte avoir passé une nuit chez sa tante maternelle, Maymouna, épouse du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui). Il dit: **je me suis couché sur (l'extrémité du lit) dans le sens de la largeur alors que le Messager d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) et sa femme se sont couchés sur le lit dans le sens de la longueur. Le Messager d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) s'endormit jusqu'au milieu de la nuit ou peu avant ou après. Puis il se réveilla et se frotta le visage pour se débarrasser de l'emprise du sommeil. Puis il récita les dix derniers versets de la sourate la famille d'Imran. Puis il se dirigea vers un outre, fit soigneusement ses ablutions avec l'eau qu'il contenait puis il se mit à prier.** (Rapporté par al-Boukhari, 4295 et par Mouslim, 763).